

N° 192. Emprunt Le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne de Nancy (prêt sur  
Aquisit. Denrées fortune personnelle) aux conditions de cet établissement et au taux d'in-  
térêt de 1% l'emprunt de la somme de 50.000<sup>F</sup> destinée à financer l'aquisi-  
tion de différents denrées, dont les biens reçus et sans autre attribution à  
l'Ét. Le remboursement de ce prêt s'effectuera en 6 ans à partir de 70. Six  
annuités de 9.850<sup>F</sup> seront payées par la commune.